

ront. Espérons qu'il sera à la hauteur de sa mission, et que pour avoir fait amender les lois anciennes et obtenu l'acte médical actuel, ses membres ne croiront pas avoir fait du premier coup une œuvre parfaite, devant suffire aux besoins de tous les âges et de tous les temps, et les autorisant à se reposer sur leurs lauriers pendant trente ans. Espérons qu'ils sauront profiter de l'expérience du passé, et qu'au lieu de s'opposer à de justes réformes et de laisser faire leur œuvre par d'autres, ils sauront toujours prendre l'initiative et accepter avec empressement les bonnes suggestions qui leur viendront du dehors.

Tous les médecins devront, de leur côté, se faire un devoir d'aider le Bureau dans sa tâche, et lui faire connaître, soit les abus contre lesquels il faudrait sévir, soit les besoins pour lesquels il faudrait une nouvelle législation.

En parcourant le rapport de la première assemblée du Bureau, que nous publions plus loin, nos lecteurs verront que des mesures sont déjà prises pour combattre la grande plaie du charlatanisme. Maintenant, c'est à ceux qui ont des charlatans dans leurs paroisses ou dans leurs villes, à se mettre en communication avec le Grand Connétable de leur district judiciaire, pour les lui faire connaître et le mettre à même d'exercer contre eux les rigueurs de la loi.

Ceux qui ne se sont pas encore fait enregistrer et qui n'ont pas encore payé leur contribution annuelle, doivent se hâter de s'acquitter de ce devoir, s'ils veulent jouir des privilèges accordés par la nouvelle loi et ne pas s'exposer à en subir les pénalités. Pour cela ils devront s'adresser au registrateur, M. le Dr. Léonidas LaRue, à Québec, lui transmettre la somme de \$3.00 et lui faire connaître leurs noms et prénoms, leur âge, le lieu de leur résidence et la date à laquelle ils ont obtenu la licence de l'ancien bureau. De plus, s'ils sont porteurs de diplômes universitaires, ils devront les faire connaître, ainsi que le nom de l'Université qui les leur a accordés.

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Assemblée Triennale.—Election des Gouverneurs.

L'assemblée triennale des membres du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec a eu lieu mercredi, le 11 juillet dernier, aux Trois-Rivières, dans les salles de